

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 AOUT 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - FERY Jean-Paul - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes– ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusés : M. METZGER Olivier donne pouvoir à M. ORY Bruno — M. KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. TOUSSAINT Jean-Christophe - Mme BABIC Lorraine donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme M. CHACON José pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires pour les travaux de l'école / périscolaire. Accepté

Application et Distraction du Régime Forestier pour préparation du prochain Plan d'Aménagement de la forêt communale

M. le Maire donne la parole à M. Eric TOUSSAINT et Guillaume MUNIER, techniciens ONF.

M. Eric TOUSSAINT présente au conseil municipal le bilan du plan d'aménagement de la forêt communale qui se termine (2010-2024). Il rappelle les essences les plus présentes de nos bois (hêtre, charme, chêne, ...) la nature des sols très calcaires et les zones parfois très abruptes (le long de la Meuse). Par ailleurs, il explique l'évolution climatique qui se passe depuis quelques dizaines d'années et ce qui se profile ces 100 prochaines années. Les épisodes caniculaires, les tempêtes ou les grosses pluies rendent la forêt vulnérable et des maladies apparaissent, faisant mourir les arbres. De nombreux arbres dépéris ont été abattus ces dernières années. Il note que depuis 2020, l'ONF ne fait que des coupes sanitaires dans nos bois.

Le futur plan d'aménagement proposé par l'ONF pour les 20 prochaines années 2025-2044 prend trois directions :

- Laisser faire
- Préparer par plantation la future forêt de demain (chêne sissé, pin maritime) représentant un climat plus méditerranéen :
 - o De façon progressive
 - o De façon radicale

Actuellement notre forêt à dominante de hauts arbres, cachant la lumière au sol, se régénère avec ses graines et empêche de nouvelles essences de se développer. La plantation est donc la seule solution de prévoir des essences adaptées au climat qui se profile.

La réflexion doit être engagée car l'adaptation au climat est urgente pour que nous ayons toujours une forêt (réserve de CO2). D'ici la fin de l'année, le plan d'aménagement devra être validé.

M. Eric TOUSSAINT reprend toutes les parcelles que la commune a acheté ces 10 dernières années afin qu'elles soient incluses dans le futur plan d'aménagement. Il demande au conseil municipal de valider ces parcelles : ZC95 (délaissé Binabeau) + A688+A719+ZC63 (Sapinière) + C647+C648+C649+ZK1+ZK2 (Chemin de la Justice) + C638 + ZK26 (Sur Allemont) + ZI7+ZI32 (chemins Vallée Meuse) + ZA28+ZA29 (devant le Bois les Prêtres) + E1037 (Combelles)

M. le Maire remercie les représentants de l'ONF pour cet état des lieux de notre forêt et des propositions pour le futur plan d'aménagement, que le conseil devra décider avant la fin de l'année.

Il demande au conseil municipal de valider les parcelles ci-dessus afin qu'elles soient soumises au régime forestier. Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal accepte.

Adhésions de nouvelles communes à la Manoise et changement d'adresse du siège social

M. le Maire soumet au conseil municipal la délibération du 14/06/2024 du syndicat des eaux de la Manoise relative à la demande d'adhésion des communes de Chermissey et Orquevaux au 1/1/2025 et de Prez-sous-Lafauche au 1/1/2026. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces adhésions.

M. le Maire fait part également que suite aux travaux de réhabilitation d'un local pour recentrer les bureaux et entrepôts de la Manoise, le siège social qui était jusqu'alors à la mairie passe au 5, bis rue de Bazoilles à Liffol-le Grand. Le conseil municipal, après délibération valide ce changement.

Avenant modification implantation local cuisine périscolaire

M. le Maire fait part au conseil que l'implantation proposée par le cuisiniste ne permet pas une circulation optimale dans le local plonge (cuisine) du futur périscolaire.

Pour ce faire, il faut modifier l'évier déjà posé afin d'intégrer en dessous le lave-vaisselle. Le coût est de 287,38 € HT. Le conseil valide cette modification et cet avenant.

Ouverture de crédits supplémentaires BP 2024 Commune

M. le Maire fait part au conseil que les crédits ouverts au budget 2024 pour le programme 87 (école / périscolaire) ont été consommés et qu'il reste encore des factures à régler. Pour cela, le conseil municipal accepte à l'unanimité les mouvements de crédits pour alimenter le compte 231-87 de + 53.000 € par prélèvement de -38.000 € au cp 615231 et – 15.000 € au cp 2116-92(cimetière)

Divers :

- Bornage chemin des Minières : M. le Maire fait part au conseil que le bornage du chemin des Minières a été réalisé le 16 juillet 2024. Il en résulte que des bornes du remembrement ont été retrouvées. Pour les nouvelles bornes posées, une était située dans la parcelle ZB36.

Séance levée à 21 heures 40.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 13 août 2024.

Le Maire,
Bruno ORY

